



Nos talents







ALEXANDRE MORIN CFO

Dauphine/ESCP **Ex Directeur @ Deutsche Bank**

Responsable du pôle finance de Feelae et du développement des partenariats institutionnels.



GEOFFROY TREMBLIN CTO

Ecole 42 Ex DevOps @ Chauffeur Privé

Responsable de l'équipe technique en charge du développement des applicatifs.



ALBAN DE CREMIERS CEO

Audencia Ex M&A Analyst @ DC Advisory

Responsable et porteur de la vision et de la stratégie de développement.



BENJAMIN BOUZERAU LÉVY COO

EFREI/IIM Ex Digital producer @ Fred&Farid

Responsable du produit, du bien être des patients et de l'équipe marketing.



DR GRÉGOIRE VERSÉE **DIRECTEUR MÉDICAL**

DES de médecine générale Harvard Medical School Médecin urgentiste

Responsable de l'élaboration du projet médical de Feelæ et du recrutement des praticiens.



DR DAPHNÉ TUCKWELL MÉDECIN COORDONNATEUR

DES de médecine générale Médecin urgentiste

Responsable du planning des médecins téléconsultants et du bon déroulé du protocole de téléconsultations.

La vision n'est rien sans une équipe pour la porter.

Nous sommes une équipe de talents passionnés et motivés capables de relever tous les defis. Guidés par le besoin de challenger le statu quo pour se réinventer sans cesse, nous sommes inventifs, toujours en train d'apprendre, concentrés, et super heureux.



PROBLÈMES ADRESSÉS

Un accès aux soins qui a besoin d'être



14,6

de Français vivent dans un **désert médical**

55%

des Français expliquent **avoir déjà renoncé à des soins** chez un médecin généraliste en raison des délais de prise de rendez-vous

NOTRE SOLUTION

Plateforme de téléconsultation médicale

Feelae est un service de téléconsultation web et mobile qui permet d'avoir accès à l'un de nos 45 médecins généralistes n'importe où, n'importe quand, en moins de 5 minutes, grâce à la visioconférence, de 7h à 23h, 7 jours sur 7.



4 BESOINS AUXQUELS NOUS RÉPONDONS

. 1

L'IMMEDIATETÉ L'ACCESSIE

Prise en charge instantanée du patient 2

L'ACCESSIBILITÉ Accès que soins

Accès aux soins partout en France



PERTINENCE MÉDICALE

Apporter les bonnes réponses aux patients



ORIENTATION FACILITÉE

Orienter rapidement les patients vers la prise en charge appropriée

NOTRE PRODUIT

Consulter un médecin en un clic













ACCUEIL

L'élément central de l'application est le bouton qui permet de lancer l'appel de façon simple et instantané.

L'ATTENTE

Elle doit être **la plus courte possible.** Pendant

ce temps, nous vérifions

que tout fonctionne

LA CONSULTATION

À la manière d'un cabinet médical patients et médecins s'entendent et se voient.

COMPTE-RENDU

Le patient peut retrouver le résumé de sa consultation dans son dossier personnel.

ORDONNANCE

Le patient peut imprimer son ordonnance et retirer ses médicaments dans la pharmacie de son choix.



L'ARTICLE 54 DE LA LFSS 2018 POSE LE PRINCIPE D'UNE PRISE EN CHARGE DES TÉLÉCONSULTATIONS DANS LE CADRE DU DROIT COMMUN



TÉLÉCONSULTATION

Permet la consultation à distance entre un médecin exerçant une activité libérale conventionnée et un patient, ce dernier pouvant être assisté par un autre professionnel de santé.



TÉLÉ-EXPERTISE

Permet à un professionnel médical de solliciter à distance l'avis d'un ou de plusieurs professionnels médicaux en raison de leurs formations ou compétences particulières, sur la base des informations médicales liées à la prise en charge du patient.



L'OBJET DES NÉGOCIATIONS

- Définir les modalités
 d'organisation et de réalisation
 des actes pour les médecins requis et requérants, assistant le patient.
- Définir les modes de rémunération (forfait/acte) et montants ².

La rémunération des autres professionnels de santé requérants, présents aux côtés du patient, sera négociée dans un cadre interprofessionnel avec les syndicats pharmaceutiques et infirmiers.

¹ Infomations issues du Power point CNAMTS : Télémédecine, Négociations convention médicale, Séance d'ouverture des négociations, 18/01/2018 et d'articles de presse parus à la suite de la journée de négociation du 15/03/2018 annonçant l'ajout de trois séances dont deux en avril.

² L'avenant 2 de la convention médicale du 25 août 2016 a déjà introduit deux nouveaux actes de télémédecine pour les médecins libéraux au service des patients résidants en EHPAD et pris en charge par l'Assurance maladie (TLC/TLE).



LES CARACTÉRISTIQUES DES MÉDECINS LIBÉRAUX



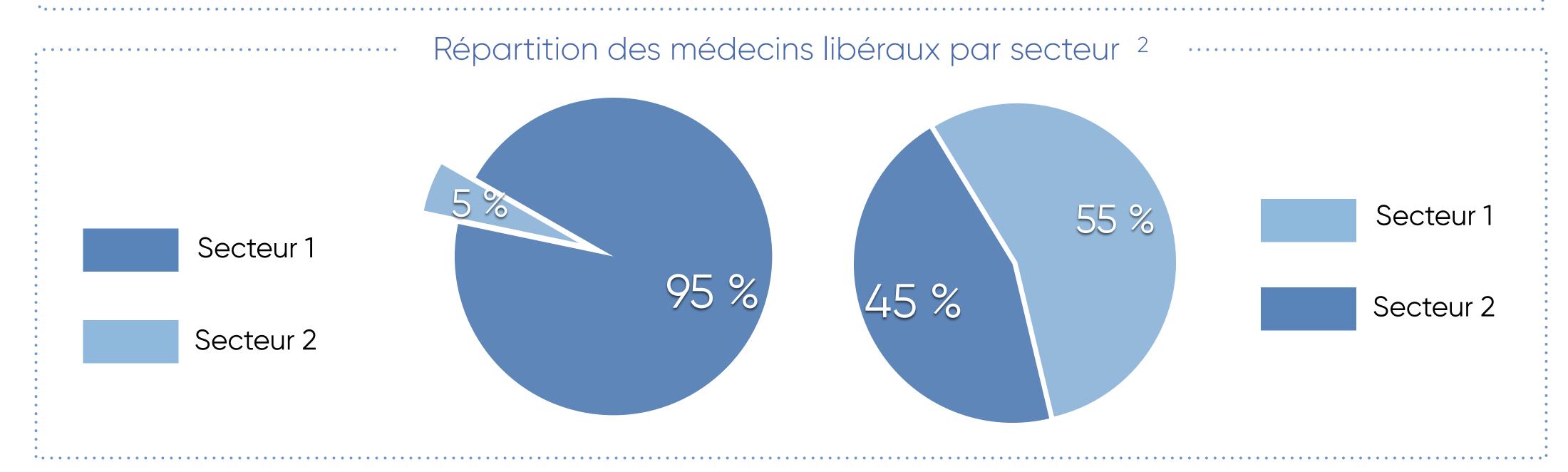


130 000 médecins libéraux

70 900 omnipraticiens

59 100 spécialistes





¹ Données Sécurité Sociale, 2014

https://www.ameli.fr/l-assurance-maladie/statistiques-et-publications/donnees-statistiques/professionnels-de-sante-liberaux/demographie/secteur-conventionnel.php

http://www.securite-sociale.fr/IMG/pdf/2_demographie_des_medecins_liberaux_et_remboursements_de_l_assurance_maladie.pdf

² Données statistiques sur la démographie des professionnels de santé (PS) libéraux, Améli, 2016

ÉLÉMENTS DE TARIFICATION



Téléconsultation

Dépassement d'honoraires autorisé

	Médecin requis	
	Mode ²	Montant
	À l'acte	Valeur d'une consultation classique
		25€ (généraliste) et 30€ (spécialiste) + majorations

M éd	ecin requérant ³
Mode ²	Montant
À l'acte	Valeur d'une consultation classique
	25€ (généraliste) et 30€ (spécialiste)

Tarifications envisagées¹

Télé expertise

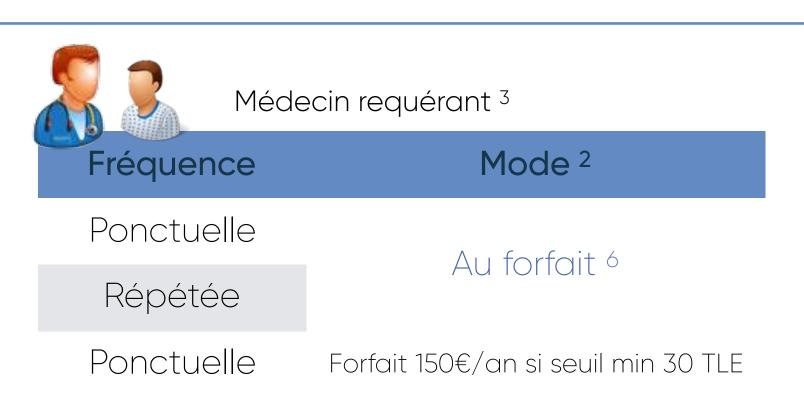
Pas de dépassement d'honoraires possible

Médecin red	quis			
3	Fréquence	Mode ²		
Simplo	Ponctuelle	12f par acto avoc plafond /		
Simple	Répétée	12€ par acte avec plafond 4		
Approfondie	Ponctuelle	- 20€ par acte avec plafond ⁵		

Simple : avis rapide à la lecture d'un document dans le cadre d'une situation clinique simple. Ex : ORL qui interprète un cliché de tympan,

Approfondie : avis circonstancié dans le cadre d'une situation clinique difficile et/ou d'un malade fragile. Ex : avis concernant une insuffisance rénale⁴.

- ¹ « Télémédecine: ce que prévoit l'assurance-maladie pour rémunérer les médecins » Le Quotidien du Médecin, 15/03/2018
- ² Le schéma et les solutions techniques de facturation restent à définir potentiellement appuyés sur la e carte vitale
- ³ Médecin assistant, aux côtés du patient. Si le requérant est un professionnel de santé (ex infirmiers), montants à définir dans le cadre des négociations ACI
- ⁴ Plafond 4TLE par an/médecin/patient
- ⁵ Plafond 2TLE par an/médecin/patient
- ⁶ Jusqu'à la 10^e demande => forfait de 50 euros. À partir de la 11^e sollicitation, chaque acte supplémentaire serait gratifié de 5 euros avec un plafond de 500 euros par an. https://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2018/04/18/pas-encore-de-signature-de-lavenant-telemedecine-mais-des-avancees_857142



PRINCIPAUX ÉLÉMENTS TECHNIQUES AYANT ÉTÉ DÉFINIS 1



PRÉREQUIS TECHNIQUES

- Téléconsultation synchrone et/ou asynchrone pour la télé-expertise
- Utilisation de solutions partagées entre patients, professionnels de santé requérants et médecins requis
- Conditions d'équipement du lieu de réalisation de la téléconsultation (cabinet médical) : Vidéotransmission sécurisée (hors Skype et FaceTime) garantissant la qualité de la transmission des flux, la sécurité et la confidentialité des données
- Possibilité d'accéder au dossier médical du patient

PRÉREQUIS ENVIRONNEMENTAUX





- · Connaissance préalable du médecin requise sauf exceptions.
- Adressage par le médecin traitant vers un spécialiste sauf spécialités en accès direct.²
- Deux dérogations au respect du parcours de soin, à condition de mettre en place une organisation coordonnée sur le territoire :
 - Patients résidant dans les zones sous-denses.
 - Patients nécessitant une intervention d'urgence et pour lesquels le médecin traitant n'est pas disponible dans les délais impartis.

Dans les deux cas d'exception, le recours aux téléconsultations nécessite le respect d'organisations territoriales spécifiques et coordonnées mises en place :

- Respect des règles d'orientation définies localement vers les autres médecins proposant la télémédecine.
- Ces organisations peuvent être des CPTS, des équipes de soins primaires (ESP), des maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP), ou des centres de santé.



- Nécessitant un professionnel de santé aux côtés du patient.
- Compatibles avec une téléconsultation / expertise : L'analyse de la HAS n'a pas permis d'identifier de situation d'exclusion clinique à priori. 3

¹ Informations disponibles en l'état actuel des négociations

² Gynécologie, ophtalmologie, stomatologie, chirurgie orale ou chirurgie maxilo-faciale, psychiatrie, neuropsychiatrie et pédiatrie

³ Qualité et sécurité des actes de téléconsultation et de téléexpertise, HAS, Avril 2018

LES AIDES FINANCIÈRES À L'ÉQUIPEMENT EN SOLUTIONS DE TÉLÉCONSULTATION 1



Professionnels exerçant en établissement ou structure éligible (arrêté du 13 juillet 2017)



Apporter une aide financière aux structures médicales pour développer la télémédecine.



Cible visée : Tous les établissements médicaux, médicosociaux qui organisent l'accès à des téléconsultations.



28 000 €/an, conditionné à des critères organisationnels (actes réalisés et transports évités), à la signature d'une convention avec l'ARS et à l'atteinte d'un seuil minimal de téléconsultations ou télé expertises fixé à 50.



Équipes de soins pluri-professionnelles

Le forfait structure va évoluer pour intégrer une aide financière à l'équipement :

L'Assurance maladie suggère de créer un nouvel indicateur spécifique dont la valeur sera de 50 points, soit un montant de **350 euros par an**. Cet indicateur pourra prendre en compte « l'équipement pour vidéotransmission sécurisée nécessaire à la réalisation de la téléconsultation, y compris via les abonnements aux plateformes de télémédecine » ²

Les syndicats proposent d'y ajouter un indicateur de 25 points, soit 175 euros, au titre de l'aide à l'équipement. ³

^{1 «} Télémédecine : ce que prévoit l'assurance-maladie pour rémunérer les médecins » Le Quotidien du Médecin, 15/03/2018

² https://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2018/04/12/un-avenant-telemedecine-au-gout-de-trop-peu-deplorent-les-syndicats_857003

³ https://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2018/04/18/pas-encore-de-signature-de-lavenant-telemedecine-mais-des-avances_85742



POURQUOI CHOISIR LEAH?

A partir du 15 septembre 2018, les téléconsultations seront prises en charge par l'Assurance Maladie. Leah est une solution de travail innovante qui vous permet de réaliser des téléconsultations avec vos patients efficacement, sans souci de distance géographique!

Les rendez-vous se font en visioconférence, les documents médicaux sont envoyés directement à vos patients via la plateforme et synchronisés avec votre logiciel de gestion de cabinet actuel.





Simplicité

Notre plateforme est claire et fluide pour vous permettre d'exercer votre métier à distance sans accroc.



Mobilité

Consultez vos patients, où que vous soyez sans que l'un ou l'autre n'ait besoin de se déplacer.



Efficacité

Passez plus de temps à vous occuper de vos patients et moins de temps à gérer l'administratif.



Fiabilité

Notre service est recommandé par de nombreux professionnels de santé : il ne vous fera jamais faux-bond. L'ensemble de vos données sont protégées et stockées chez un hébergeur HADS.



COMMENT ÇA FONCTIONNE?



O1 UN PATIENT A BESOIN DE MOI

Un matin, un patient a besoin de me voir ou d'un conseil. Il n'habite pas tout près et je pense pouvoir répondre à sa demande et établir un diagnostic à distance. Désormais, c'est possible! Je peux le prendre en charge à distance. Il prend donc rendezvous de façon habituelle par téléphone ou sur internet, et règle sa consultation en ligne.

JE **CONSULTE** À DISTANCE

Je me connecte à l'heure du rendez-vous grâce au lien de connexion envoyé sur ma boîte mail. Mon patient se trouve alors en salle d'attente virtuelle. Il me consulte dès que je suis prêt. Je bénéficie de la visioconférence qui me permet de voir mon patient et j'accède à son dossier médical. Je lui prodigue les conseils et ordonnances si nécessaire dont il a besoin puis le laisse se reposer tranquillement.

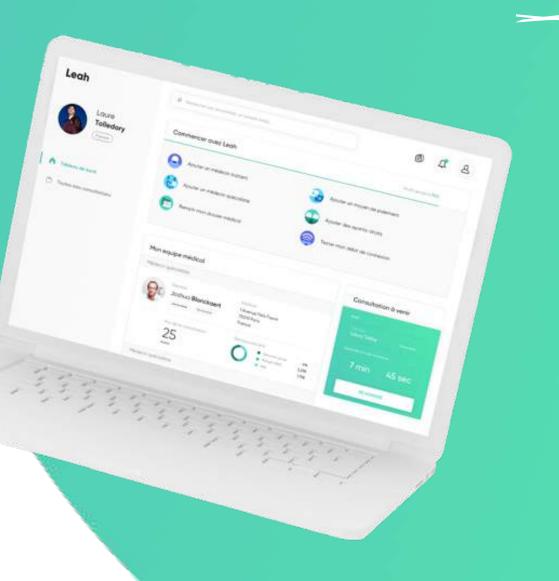
JE FORMALISE MON DIAGNOSTIC

En 2 clics, je rédige un compterendu et une ordonnance (si nécessaire) que mon patient peut retrouver directement sur son **espace personnel sécurisé** à tout instant, et aller chercher ses médicaments, si besoin.

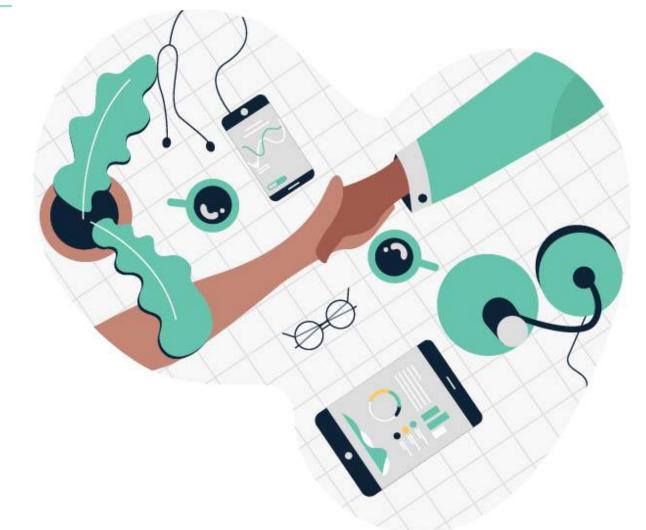
LA TÉLÉCONSULTATION N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI SIMPLE

Vous le savez mieux que quiconque, toutes les questions de vos patients ne nécessitent pas forcément une consultation physique.

Leah vous connecte avec les patients que vous avez l'habitude de recevoir en cabinet et centralise tous les documents sur votre espace personnel, le tout synchronisé avec votre logiciel de gestion.



Une solution tout compris



- Gestion de votre agenda en ligne.
- Rédaction et envoi des comptes-rendus de consultation.
- Rédaction et envoi de vos ordonnances électroniques (lisibilité garantie).
- Synchronisation de vos dossiers patients avec votre logiciel de gestion habituel.
- Synchronisation des rendez-vous avec votre site de prise de rendez-vous habituel.
- Récapitulatif mensuel de toutes vos consultations.

UNE **UTILISATION** SANS MODÉRATION

Pour vos patients **éloignés** géographiquement

Pour vos patients en vacances

Pour les rendezvous en **pré** ou **post-opératoires**

Pour le **suivi** répétitif des patients

Pour des **pré- diagnostics**

Pour les renouvellements d'ordonnances

Pour les suivis de maladies chroniques

Pour les jeunes parents en manque de conseils

Ou dans bien d'autres cas possibles





UN MARCHÉ DE 166 M€/AN



Des perspectives de développement sur des segments adjacents

O		Nombre de praticiens	Pris à charge par la Sécurité Sociale	Pris à charge par l'employeur	Pris à charge par le médecin	Prix unitaire / an	Taille du marche (est.)
eur de cibl	Médecins libéraux	c.130 000	525 €	0	195 €	720 €	94 m€
S	Autres médecins	c.100 000	<u>-</u>	720 €	O	720 €	72 m€

166 m€ **Total**

<u>Autres clientèles cibles (France):</u>



- Suivi de maladies longue durée par des soignants non médecins (640k infirmiers)
- Paramédical nutritionnistes/diététiciens (9k), orthophonistes (25k),...)

Besoin de fonctionnalités complémentaires (type partages d'écran pour les orthophonistes) mais cadre d'exercice réglementaire plus flexible permettant un déploiement international rapide

73%

Des médecins pensent que la télémédecine et la consultation à distance feront partie de leur quotidien dans leur pratique professionnelle

Un marché à la convergence de trois spécialités

CHAÎNE DE VALEUR



UNE OFFRE ATOMISÉE



Pas d'acteur maîtrisant tous les aspects du produit

	Fournisseurs de prise de RDV			Sociétés de t	éléconsultation		Éditeurs de logiciels	
	+	-		+	_		+	_
Doctolik	Moyens financiers importants Base clients Marque	Pas d'offre de téléconsultation disponible avant H1 2019. Focus stratégique sur déploiement en Allemagne et intégration de MonDocteur. Faible adhérence des MG secteur 1 avec solution de prise de rendez-vous.	QARE	Moyens financiers importants	Marque reconnue pour la téléconsultation non programmée difficile à utiliser pour les téléconsultations programmées	CompuGroup Medical	Moyens financiers importants. Clientèle de médecins importante. Expertise des besoins médecins.	UX et technologies trop complexes et clients lourds desktop uniquement. Expertise B2B uniquement.
			LKRY	Moyens financiers importants	Focus sur la téléconsultation non programmée. Entrée sur marché UK en cours. Pas de plateforme aux normes françaises.	cegedim	Moyens financiers importants. Clientèle de médecins importante.	Pas d'expérience UX ou mobile. Mauvaise image auprès de ses clients. Capacité limitée à pénétrer au- delà de sa clientèle actuelle.
			&8 hellocare	Bonne ergonomie	Moyens financiers limités			

DES MODES DE COMMERCIALISATION GÉNÉRALEMENT COÛTEUX



Cegedim / Doctolib / Qare

Leah.

- 50 / 300 commerciaux sur 3-5 ans
- Effort commercial contribuant à 65-85% des coûts
- Prix de vente >105€ TTC / mois
- Point mort après 18-30 mois
- Besoin de part de marché de c.10% pour assurer la rentabilité

- Distribution directe ¹, affinitaire ² ou intermédiée ³
- Équipe commerciale et assistance technique contribuant à 30% des coûts
- Prix de vente 60€ TTC / mois
- Point mort après 15 mois
- Besoin de part de marché de 2% pour assurer la rentabilité
- ¹ Online (médecins individuels ou petits cabinets) ou physique pour les groupements de cliniques
- ² Appui d'un acteur reconnu et respecté des médecins (communication / salon)
- ³ c.165 éditeurs de logiciels et leurs c.600 distributeurs n'auront pas de solution de téléconsultation et souhaiteront en proposer une



MISE EN PLACE D'UN COMITÉ DE DATA PROTECTION





Au vu des enjeux autour de la téléconsultation remboursée et de la sécurisation des données, nous sommes actuellement en train de mettre en place un comité de Data Protection qui viendra s'ajouter à notre comité scientifique.

- Expert SI
- Expert sécurité des SI
- · Confidentialité et protection des données
- · Médecin en exercice spécialiste du poste de travail
- Représentant des patients



- · Garantir la conformité du fonctionnement de la solution Feelae à la loi informatique et liberté, au RGPD et au référentiel d'interopérabilité ASIP
- · Garantir la fonctionnalité de la solution Feelae à l'existant des postes de travail des médecins et à leurs pratiques
- · Proposer des pistes de réflexion, d'expérimentation et d'évolution des solutions au regard des usages et des développements prévus par la CNAM dans la COG





Prérequis facilitant la coordination des soins et la prise en charge des patients à travers l'équipement du cabinet.

N° indicateur	Descriptif	Nombre (de points	Valeur en €		Justificatifs à fournir	
		2018	2019	2018	2019		
Indicateur n°1	Disposer d'un logiciel métier avec LAP (logiciel d'aide à la prescription) certifié par la HAS, compatible DMP.	230	280	1 610	1960	Déclaratif avec pré-alimentation (dans le système d'information AM) Facture/attestation	
Indicateur n°2	Utiliser une messagerie sécurisée de santé.					Déclaratif avec pré-alimentation Déclaration	
Indicateur n°3	Disposer d'une version du cahier des charges SESAM- Vitale.					Automatisé Pas de justificatif demandé	
Indicateur n°4	Taux de télétransmission supérieur ou égal à 2/3 de l'ensemble des feuilles de soins émises.					Automatisé Pas de justificatif demandé	
Indicateur n°5	Affichage sur le site Annuaire Santé des horaires d'ouverture du cabinet.					Déclaratif avec pré-alimentation Pas de justificatif demandé	

Indicateurs permettant une valorisation complémentaire pour les médecins qui mettent en place des services supplémentaires pour leur patientèle.

N° indicateur	Descriptif	Nombre de points		Valeur en €		Justificatifs à fournir
		2018	2019	2018	2019	
Indicateur n°1	Taux de dématérialisation à atteindre sur un bouquet de téléservices que sont : - La déclaration MT dématérialisée - Le protocole de soins électronique - La prescription d'arrêts de travail dématérialisée - La déclaration d'un certificat médical ATMP ATMP	60	90	420	630	Aucun justificatif requis
Indicateur n°2	Capacité à coder des données médicales écurisée de santé	20	50	140	350	Aucun justificatif requis
Indicateur n°3	Implication dans les démarches de prise en charge coordonnées de patients équipe	40	60	280	420	Justificatifs à produire
Indicateur n°4	Amélioration du service offert aux patients dans le cadre de parcours complexes de patients	80	130	560	910	Justificatifs à produire
Indicateur n°5	Encadrement des jeunes étudiants en médecine	30	50	210	350	Déclaratif
TOTAL		220	380	1610	2 660	



CONTACTS

Alban de Crémiers | CEO alban@feelae.com +33 7 82 76 40 27

Alexandre Morin | CFO

alexandre feelae.com
+33 6 48 41 30 50

